

L'alphabétisation au cœur des politiques wallonnes

Mémorandum 2024



Lire et Ecrire
Wallonie

Cahier de revendications de Lire et Écrire en Wallonie

Elections 2024

« Le travail d'alphabétisation, comme toute forme d'éducation, est un geste politique. Et ce n'est pas un geste neutre. En effet, que l'on mette en lumière la réalité sociale dans le but de la transformer ou qu'on la dissimule afin de la préserver telle quelle, on pose un geste politique ».

(Déclaration de Persépolis)

Une personne sur dix ne sait ni lire ni écrire à l'âge adulte... C'est un chiffre bien connu et qui pourtant en étonne encore. Pire. On a tendance à associer les termes analphabétisme et illettrisme uniquement aux personnes qui ne savent pas lire, écrire et calculer (analphabétisme) mais la problématique est bien plus vaste. Un élève sur quatre sort de l'école sans pouvoir se servir de la lecture et sera "analphabète fonctionnel" durant toute sa vie (source : Cgé). Ces jeunes, devenus adultes, savent lire mais sont incapables de comprendre une notice de médicaments, de prendre le train parce qu'ils ne comprennent pas les horaires ou encore s'endettent car ils ne savent pas quoi faire avec les factures ... (illettrisme).

La situation d'invisibilité de toutes ces personnes a assez duré. Comment peut-on justifier que dans une société de savoir comme la nôtre, encore en 2023, autant de Wallons et de Wallonnes sont discriminé(e)s chaque jour en raison du fait qu'ils ne maîtrisent pas la langue écrite ? Comment peut-on laisser autant de gens sur le carreau ? Comment justifier que tant de personnes n'ont finalement pas recours ou accès à leurs droits pour toute une série de raisons ?

N'est-ce pourtant pas le rôle de l'Etat et donc des politiques (à tous les niveaux de pouvoir) de veiller à garantir l'accès à ces droits pour tous leurs citoyens ? De quel droit une personne illettrée ou analphabète ne peut pas participer à la relance d'une Wallonie fière et qui va de l'avant ?

Geste politique, droit humain, appartenance à la société, compréhension et capacité d'action dans le monde qui nous entoure : autant de facettes de cette réalité de l'alphabétisation qui nous amènent à nous interroger sur notre modèle de société, notre système éducatif, notre notion d'égalité des droits et des ressources ainsi que de justice sociale. Le droit à l'alphabétisation est un enjeu à la fois démocratique (participation citoyenne), culturel (émancipation des personnes et des groupes sociaux), social et économique (insertion socioprofessionnelle ou maintien à l'emploi). On est bien au-delà de la simple acquisition des compétences linguistiques. Le droit à une alphabétisation de qualité pour tous participe à la lutte pour la réduction des inégalités. Et si ce mémorandum est écrit au nom de Lire et Écrire en Wallonie, il ne porte pas moins des revendications et des enjeux qui sont valables pour l'ensemble du secteur de l'alphabétisation. Il s'agit bien d'une problématique transversale qui doit être prise en considération, à la hauteur de ses enjeux, par le futur Gouvernement wallon.

1. Inscrire le droit à l’alphabétisation pour tous comme priorité transversale dans la nouvelle Déclaration de politique régionale

En Wallonie, l’alphabétisation des adultes est à la croisée de différentes politiques. On ne dénombre pas moins de 7 décrets ou cadres législatifs. Si cette diversité de reconnaissances amène ses avantages¹, il existe également des inconvénients importants :

- le risque de dilution des responsabilités lié au manque de concertation entre les différents acteurs politiques ;
- la création de groupes de personnes « oubliées » car ne rentrant dans aucune case des décrets, cadres législatifs ;
- l’instabilité des financements ;
- la complexité administrative.

Pour répondre à ces risques, comme le prévoyait la Déclaration de Politique Régionale 2009–2014, Lire et Écrire en Wallonie revendique le développement d’un plan ambitieux d’alphabétisation et la stabilisation des actions via des moyens structurels.

1.1. La création d’un plan ambitieux

La lutte pour le droit à l’alphabétisation pour tous nécessite des prises de positions fortes de la part du Politique pour permettre aux acteurs de stabiliser leurs actions et pallier diverses difficultés rencontrées sur le terrain. Ce plan ambitieux doit reconnaître le droit à l’alphabétisation comme un enjeu à la fois démocratique (participation citoyenne), culturel (émancipation des personnes et des groupes sociaux), social et économique (insertion socioprofessionnelle ou maintien à l’emploi).

Pour Lire et Écrire en Wallonie, cette garantie passe par plusieurs actions :

- Inscrire clairement la lutte pour le droit à une alphabétisation de qualité pour tous comme **priorité transversale de l’ensemble du Gouvernement wallon** dans la nouvelle Déclaration de Politique Régionale.
- Mettre en place **une commission d’avis pour l’alphabétisation au Parlement wallon** : toute nouvelle mesure politique, qui peut avoir un impact pour le public en difficulté avec les savoirs fondamentaux, doit être soumise à l’avis des acteurs de l’alphabétisation. Cette commission aurait, dès lors, pour mission d’examiner les propositions de décrets (d’initiative parlementaire), les projets de décrets (d’initiative collégiale gouvernementale), les propositions de résolution ainsi que tous les documents pouvant avoir des impacts sur un public analphabète et illettré. En cas de discrimination identifiée, un système de compensation doit être mis en place.
- Prendre en compte et **garantir la pérennité d’un cadre pédagogique de qualité** qui rencontre, développe au travers de ses pratiques et de sa démarche, l’ensemble des objectifs, en ce compris la dimension émancipatrice de l’alphabétisation. La réalité des parcours ne rentre pas toujours dans les cases fermées des indicateurs de mesures imposés. La qualité du cadre pédagogique doit rester centrée sur les personnes et sur leurs apprentissages.
- **Viser et mettre en œuvre une simplification administrative** permettant d’alléger la charge de travail consacrée à la gestion administrative afin d’augmenter l’implication dans l’action.

¹ Notamment la multiplicité des réponses proposant un panel de formations et d’actions répondant aux besoins et projets des personnes, des plus formelles aux plus informelles et en prenant en compte tous les champs, enjeux de la vie.

1.2. La stabilisation des actions via des moyens structurels

Bien que les enjeux et la pertinence de certaines actions soient reconnus et soutenus, certaines d'entre elles sont financées via des mécanismes limités dans le temps. La conséquence : plus l'échéance approche, plus l'association porteuse du projet verra ses marges de manœuvre se réduire et ne pourra pas développer une vision à long terme avec de réels impacts positifs. Permettons aux associations d'agir concrètement et dans la durée en transformant leurs financements en subventions pérennes.

- **Garantir la pérennisation de l'observatoire de l'alphabétisation** lancé en 2022 et ses financements. Compte tenu de l'ampleur et de la nature de sa tâche, il n'a de sens que s'il permet une analyse de la problématique dans le temps. C'est uniquement de cette manière qu'il permettra d'apporter des recommandations et des pistes d'actions concrètes par rapport aux politiques publiques menées.
- **Garantir de manière pérenne les moyens** accordés aux actions touchant l'ensemble des publics (sans discrimination liée au statut administratif ou non des personnes, à leur appartenance à un genre, à leur qualité de demandeurs d'emploi ou non, d'allocataires sociaux ou non, sans distinction liée aux projets et aux objectifs des personnes...).
- **Harmoniser les avantages et indemnités** de tous les apprenants quel que soit leur statut ou le dispositif de formation dans lequel ils sont inscrits. L'indemnité stagiaire ne doit pas être perçue comme un revenu mais bien comme un incitant/un soutien financier. Ce soutien financier ne doit en aucun cas venir en déduction des allocations sociales, quelles qu'elles soient.

2. Garantir l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme

Aujourd'hui, accéder aux services fondamentaux est un véritable parcours du combattant pour certains. Lire et Écrire a déjà tiré la sonnette d'alarme : ce n'est pas aux citoyens à s'adapter au fonctionnement des services publics. La responsabilité d'une bonne communication entre deux personnes est le fait des deux parties. D'un côté, la personne doit se former pour apprendre à lire et à écrire. De l'autre, les agents des services publics et parapublics doivent se former pour adapter leur communication et les outils utilisés.

Le secteur de l'alphabétisation attend avec fermeté du prochain Gouvernement wallon qu'il garantisse l'accès aux services fondamentaux et sensibilise l'ensemble du personnel public de première ligne à la problématique de l'illettrisme et à l'alphabétisation. Etant au service d'une politique redistributive, le service public ne peut pas demeurer inaccessible.

2.1. Changer le paradigme : le « présentiel first » au lieu du « digital first »

La dématérialisation est toujours présentée comme un gain d'efficacité, une facilitation pour l'utilisateur, pour les services. Pourtant, la difficulté de s'emparer des outils numériques combinées aux parcours dynamiques qui n'entrent pas dans les cases des programmes informatiques amènent une telle complexité que les personnes les moins à l'aise préfèrent abandonner leurs droits.

Cependant, respecter l'accès aux droits ne veut pas forcément dire uniformité de la prestation. Le principe d'égalité d'accès et de traitement n'interdit pas de différencier les modes d'action du service public. Les réponses aux besoins des citoyens peuvent être différenciées et prendre en compte la diversité des situations. Néanmoins, le paradigme premier doit être le « présentiel first » et pas le «

digital first »². Le choix de passer par le numérique doit faire l'objet d'une demande explicite de la personne elle-même.

Lire et Écrire en Wallonie revendique, en ce sens, de développer une stratégie active et transversale en vue de promouvoir l'accès aux services fondamentaux pour les personnes en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme. Cette stratégie doit garantir :

- Le **maintien des guichets physiques ouverts et accessibles** avec des personnes capables d'analyser et de répondre rapidement aux demandes.
- Il ne suffit pas que les guichets soient ouverts pour que l'accueil soit adapté et prenne en compte les personnes en situation d'illettrisme et d'analphabétisme. Il est indispensable de **sensibiliser et former l'ensemble des agents publics** ainsi que les acteurs de l'orientation (exemple : la cité des métiers) qui sont en contact avec les citoyens. Il faut pouvoir le détecter, adapter sa communication et ses outils. Lire et Écrire revendique la mise en place de séances de sensibilisation et de formation à destination des agents publics.
- La conservation de **plusieurs modalités de contact** : les convocations via emailing ou sms requièrent des compétences en lecture, que tous les citoyens n'ont pas. La dématérialisation des services publics ne doit pas se substituer à une explication orale et un accompagnement en présentiel.

2.2. Recréer les conditions favorisant la cohésion sociale

Les différentes crises successives (pandémie Covid-19, inondations, énergie), dont on a encore du mal à se relever, nous ont clairement montré que l'heure est à l'urgence. L'urgence tant pour le personnel des associations que pour le public. Après plusieurs années de chamboulement, la société a changé. Il est indispensable de recréer les conditions favorisant la cohésion sociale. Cette dernière est le facteur premier d'une bonne intégration des individus, de leur attachement au groupe et de leur participation à la vie sociale et d'un meilleur vivre-ensemble garant de la démocratie.

Pour garantir ce vivre-ensemble, trois actions sont indispensables :

- **Réactiver l'axe alphabétisation des adultes dans les Plans de Cohésion Sociale** : Lire et Écrire revendique que l'axe, aujourd'hui disparu, soit remis comme priorité au sein des PCS et que des actions concrètes à destination des publics en difficulté avec la lecture, l'écriture et le calcul soient mises en place sur les territoires locaux.
- **Soumettre, à l'avis des acteurs de l'alpha, toute nouvelle technologie développée par les services publics** avec un système de compensation en cas de discrimination identifiée. Par exemple, l'adoption des politiques « Smart cities » doit prendre en compte l'ensemble des habitants de la commune, sans aucune discrimination.
- **Soutenir la mise en place de réseaux locaux pour le droit à l'alpha** : le travail en réseau permet de créer un environnement inclusif à l'échelle d'une commune où les personnes illettrées sont acceptées et soutenues par la mise en place de mesures collectives facilitant tant l'entrée en formation que la lutte contre la stigmatisation et la discrimination.

2.3. Adapter l'accès aux services publics

L'accès à l'information sous toutes ses formes est un droit et un besoin humain fondamental. Pourtant, s'y retrouver dans les arcanes institutionnels et le jargon pointu de certains documents officiels, n'est

² Unia et le Service de Lutte contre la pauvreté reconnaissent dans un avis commun le caractère discriminant de la dématérialisation des services publics et d'intérêt général à l'égard des personnes en situation d'analphabétisme. Lire et Écrire est à l'initiative de cette requête.

pas évident. Il est nécessaire d'introduire une réflexion qui prend en compte les difficultés de lecture et d'écriture pour améliorer l'accueil et la qualité du service au public.

En ce sens, Lire et Écrire en Wallonie revendique :

- **Une communication accessible à tous.** Utiliser un langage simplifié et compréhensible pour tous dans toutes les communications officielles, doit être une priorité pour l'ensemble des services publics (contrat de bail dans les logements sociaux, les ordonnances médicales, les documents juridiques ainsi que ceux en lien avec la médiation de dette, ...). En ce sens, les méthodes telles que « Facile à lire et à comprendre » ainsi que la méthode « FALC » peuvent être de bonnes inspirations.
- **Le soutien à des projets inclusifs au sein des pouvoirs locaux et services publics :** par exemple, en expérimentant, au niveau des transports en commun et des bâtiments publics, l'utilisation des codes couleur pour l'orientation des usagers en développant la pratique déjà utilisée dans certains hôpitaux.

2.4. Garantir l'autonomie et le droit à la mobilité

La question de la mobilité est complexe et un enjeu important pour l'insertion sociale et professionnelle des apprenants de Lire et Écrire, mais pas seulement. Elle est également un enjeu en terme d'égalité sociale.

Bien que la mobilité soit un problème global qui touche l'ensemble des citoyens et doit répondre aux réalités de chaque territoire, Lire et Écrire en Wallonie tient à faire un focus sur les personnes analphabètes ou illettrées. Ce facteur déterminant d'inclusion sociale doit faire l'objet d'un soutien du Gouvernement wallon pour permettre aux personnes de récupérer du pouvoir de déplacement et donc de liberté et d'autonomie.

Cette garantie doit passer par trois réformes :

- **Une réforme de l'examen théorique du permis de conduire.** Aujourd'hui, l'examen théorique est plus vécu comme un examen de français que comme un examen du code de la route. Il est indispensable d'une part de revoir la formulation des questions en utilisant un français simple, accessible et compréhensible par tous et d'autre part de former les examinateurs aux réalités de l'analphabétisme et de l'illettrisme.
- **La prise en compte des personnes en difficulté de lecture et d'écriture dans l'élaboration du plan de mobilité wallon.** Pour une personne en difficulté de lecture, écriture et calcul, acheter son ticket à une borne électronique, scanner un QR code pour trouver le nouvel arrêt durant une période de chantier, payer son ticket plus cher car acheté dans le train ... sont des exemples parfaits de mobilité entravée. Il est indispensable de maintenir des guichets d'informations physiques. Dans le cas où ces guichets ne sont pas envisageables, des alternatives doivent être envisagées : une communication papier en français simple, un partenariat avec les commerçants de proximité pour acheter son ticket de transport ...
- **La gratuité pour les publics adultes** (et particulièrement ceux en formation) **et un renforcement de l'offre des transports en commun** (surtout dans les territoires ruraux) : La mobilité est un des grands vecteurs de l'accès à la formation. Il est indispensable de renforcer l'offre partout en Wallonie et particulièrement dans les territoires ruraux. Des initiatives telles que celle à Namur avec un bus qui dessert l'ensemble des villages toutes les heures devrait être répliqué ailleurs.

3. Renforcer l'accessibilité aux formations en alphabétisation en Wallonie

Alors que pour une bonne partie d'entre nous, l'exercice d'un emploi ou d'une formation s'inscrit dans une logique allant de soi, les préjugés qui collent à l'analphabétisme et l'illettrisme donnent une vision négative des travailleurs et des demandeurs d'emploi qui sont dans un processus d'alphabétisation.

Ce n'est pas parce qu'ils ont des difficultés avec la lecture et l'écriture qu'ils n'ont pas de compétences valorisables sur le marché de l'emploi. Ils peuvent tout à fait participer à la relance de la Wallonie et avoir un impact bénéfique. Tout comme, et à l'instar des autres emplois, des liens avec des formations pour augmenter leurs compétences sont à élaborer.

Les politiques d'insertion socioprofessionnelle doivent offrir à chacun des perspectives d'insertion réelle dans la société. C'est pourquoi, en ce qui concerne le public éligible dans le cadre du décret CISP, Lire et Écrire en Wallonie s'inscrit et soutient le mémorandum de l'Interfédération des CISP.

3.1. Garantir la prise en compte des personnes analphabètes/illettrées dans les politiques d'emploi

Les personnes en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme doivent pouvoir se former à un métier, obtenir la reconnaissance d'aptitudes, de compétences professionnelles ou encore acquérir de nouvelles compétences pour évoluer dans une entreprise, au même titre que les autres. La maîtrise des savoirs fondamentaux ne doit pas être une condition sine qua non pour se former ou obtenir un emploi. Cet apprentissage doit s'intégrer aux autres processus de formation professionnelle et ne pas stopper les personnes dans leur élan ou les contraindre à stagner dans un emploi précaire.

Lire et Écrire en Wallonie souhaite dès lors attirer l'attention des politiques sur les réalités qui touchent les personnes analphabètes ou illettrées dans le cadre des politiques d'emploi :

- Dans ce cadre, **l'accompagnement des demandeurs d'emploi** doit prendre en compte la réalité de l'analphabétisme et de l'illettrisme. Il est indispensable de garantir la bonne compréhension des engagements et devoirs de la personne, sans que soient agitées les menaces de retrait des allocations.
- Dans le cas de la formation, il est essentiel de faciliter l'accès aux formations professionnalisantes et **garantir la fluidification des parcours**. Pour Lire et Écrire en Wallonie, le futur Gouvernement doit se positionner en faveur de partenariats entre opérateurs qui allient formation de base et formation professionnalisante simultanément.

Il est plus que temps de décloisonner les parcours. Pour y parvenir, Lire et Écrire revendique :

- **Le renforcement des filières entre l'alphabétisation et les formations professionnalisantes.** Pour ce faire, les appels à projets « parcours de renforcement des compétences » et « accompagnement psychosocial » doivent être renouvelés et une subvention plus structurelle doit être accordée aux opérateurs qui mettent déjà en place ce type de formation conjointe. Une simplification des démarches administratives doit également avoir lieu pour favoriser la mise en place de ce type de partenariat.
- **La fluidification des parcours en simplifiant la validation des compétences métiers.** Les compétences doivent continuer à être validées par des mises en situations pratiques et concrètes. Ce n'est pas parce qu'ils sont analphabètes ou illettrés qu'ils n'ont pas de

compétences techniques valorisables. La validation des compétences techniques manuelles ne doit pas être conditionnée par les compétences linguistiques du candidat.

- **Impulser une reconnaissance de l'ensemble des formations de Lire et Écrire par le Service public de l'Emploi et de la Formation** quel que soit le dispositif de formation mis en place (groupe de projets, formation...).

3.2. Garantir les conditions nécessaires pour permettre aux travailleurs analphabètes ou illettrés de se former

La question de l'alphabétisation des travailleurs doit faire l'objet d'une attention accrue de la part des politiques : ils doivent mettre en place les conditions nécessaires pour permettre à ce public de se former sans craindre pour son emploi et sans risquer une perte de revenus. Tant via des assouplissements au niveau de l'accessibilité aux formations pour les travailleurs du secteur public que via des négociations/sensibilisations avec les syndicats et les entreprises.

Il paraît indispensable pour Lire et Écrire de :

- **Renforcer la place des formations de base au sein des formations proposées par les fonds sectoriels.** Le Gouvernement doit rappeler les obligations des entreprises : la formation des travailleurs est de la responsabilité des employeurs. Cela passe par l'organisation de formation en alphabétisation financées par les fonds sectoriels et proposées aux travailleurs, sans crainte de stigmatisation, de répercussions sur les salaires et/ou la charge de travail.
- **Créer un fonds interprofessionnel dédié à l'acquisition des savoirs de base alimenté par les fonds sectoriels qui ne soutiennent pas ce type de formation.** Le Gouvernement doit impulser, en concertation avec les organisations syndicales, les organisations patronales et les fonds sectoriels, une politique de développement des formations d'alphabétisation dispensées dans le cadre du contrat de travail, sans perte de salaire, ni surcroît de travail. Ces formations doivent être intégrées/reconnues par les fonds de formation en tant que formations professionnelles et financées en partie par ceux-ci.
- **Le dispositif CEP :** Bien que pertinent, ce dispositif montre quelques freins et limites. Lire et Écrire plaide pour une plus grande utilisation de ce dispositif de la part des travailleurs en difficulté de lecture et d'écriture par une augmentation du volume horaire maximum, une valorisation de la formation en alphabétisation comme une formation de type long, un renforcement de la sensibilisation des entreprises à l'existence de ce dispositif et enfin l'élargissement des conditions d'accès pour les temps partiels à horaires variables ainsi que pour les travailleurs du secteur public...

3.3. Garantir une offre de formation qui correspond aux besoins du territoire

Le droit à une alphabétisation de qualité pour tous passe par l'accessibilité aux formations. L'offre en Région wallonne doit être suffisante et déclinée en tenant compte des réalités de chaque territoire.

Pour Lire et Écrire en Wallonie, le droit à l'alphabétisation et l'égalité d'accès aux formations doivent être respectés grâce :

- Au renforcement de l'accessibilité aux formations via **une meilleure adéquation entre offre de formation et besoins** en tenant compte de la réalité locale. Cela passe par le maintien d'une offre de formation décentralisée et une augmentation de l'offre là où les besoins ne sont pas rencontrés.

Les grandes revendications en une page

1. Inscrire le droit à l’alphabétisation pour tous comme priorité transversale dans la nouvelle Déclaration de politique régionale		
<i>1.1. La création d’un plan ambitieux</i>		
Reconnaitre l’alpha comme une priorité transversale.	Mettre en place une commission d’avis au Parlement wallon.	Viser une simplification administrative dans les justifications des subventions.
<i>1.2. La stabilisation des actions via des moyens structurels</i>		
Pérenniser l’observatoire wallon de l’alphabétisation.	Garantir la pérennisation des financements de la Convention alpha.	
2. Garantir l’accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation d’analphabétisme ou d’illettrisme		
<i>2.1. Changer le paradigme : le « présentiel first » au lieu du « digital first »</i>		
Maintenir des guichets physiques ouverts et accessibles.	Sensibiliser et former l’ensemble des agents publics.	
<i>2.2. Recréer les conditions favorisant la cohésion sociale</i>		
Réactiver l’axe alphabétisation des adultes dans les Plans de Cohésion Sociale.	Demander l’avis des acteurs de l’alpha dès les premières réflexions pour la mise en place des outils technologiques.	Soutenir la mise en place de réseaux locaux pour le droit à l’alpha.
<i>2.3. Adapter l’accès aux services publics</i>		
Adapter les communications via un français accessible à tous.		
<i>2.4. Garantir l’autonomie et le droit à la mobilité</i>		
Adapter l’examen théorique du permis de conduire.	Prendre en compte la problématique de l’analphabétisme dans l’élaboration des plans de mobilité.	La gratuité des transports en commun pour tous.
3. Renforcer l’accessibilité aux formations en alphabétisation en Wallonie		
<i>3.1. Garantir la prise en compte des personnes analphabètes/illettrées dans les politiques d’emploi</i>		
Renforcer et favoriser la mise en place de formations intégrées.	Simplifier la validation des compétences.	
<i>3.2. Garantir les conditions nécessaires pour permettre aux travailleurs analphabètes de se former</i>		
Renforcer la place des formations de base au sein des formations proposées par les fonds sectoriels.	Créer un fonds interprofessionnel dédié à l’acquisition des savoirs de base alimenté par les fonds sectoriels qui ne soutiennent pas ce type de formation.	Réformer le dispositif CEP.
<i>3.3. Garantir une offre de formation qui correspond aux besoins du territoire</i>		
Augmenter l’offre de formation des territoires qui en ont besoin.	Maintenir et garantir l’offre décentralisée dans les territoires qui en ont besoin.	